



**Animateur périscolaire et centre de loisirs h/f**  
**Cadre d'emplois d'animateur territorial**  
Poste Permanent, Catégorie C, Temps plein

Située à 12 km de Paris, dans le département du Val de Marne, la Ville de Fresnes (29 000 habitants) œuvre avec cœur pour pérenniser et développer un service public de qualité en direction de sa population.

L'animateur périscolaire participe à la mise en œuvre du projet pédagogique défini par la collectivité. Il encadre et anime des activités éducatives, ludiques et de loisirs adaptés aux enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires. Ses missions vont de l'accueil et de l'accompagnement des enfants dans les différents moments de la journée (accueil, repas, activités) à la participation au bon fonctionnement de la structure d'accueil et à la vie de l'équipe pédagogique.

**À ce titre, vos missions principales sont :**

- Assurer le lien entre les familles et les enseignants en transmettant les informations nécessaires.
- Accueillir les enfants et leurs parents et assurer le pointage des présences.
- Proposer des jeux et des activités calmes adaptés aux temps d'accueil.
- Accompagner les enfants de votre classe jusqu'au restaurant scolaire et effectuer l'appel.
- Veiller au bon déroulement des repas dans une ambiance conviviale.
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
- Accompagner les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie et l'éveil au goût.
- Proposer, en alternance avec le temps du repas, des activités adaptées à leur âge.
- Assurer la sécurité physique, morale, affective et matérielle des enfants.
- Accueillir les familles et les enfants et assurer le suivi des présences.
- Participer à la préparation, à l'organisation et à l'animation des activités.
- Être force de proposition et attentif aux besoins des enfants.
- Travailler en équipe et participer activement à la vie de la structure.
- Contribuer à la qualité du service public rendu aux familles.

**Profil :**

- Être titulaire du BAFA ou d'un diplôme équivalent.
- Ponctualité et sens des responsabilités.
- Présentation soignée et tenue vestimentaire adaptée à l'exercice des fonctions.
- Expression orale de qualité et langage adapté.
- Connaissance de la réglementation relative à la protection des mineurs et aux accueils collectifs de mineurs.
- Capacité à concevoir, proposer et animer des activités en lien avec un projet pédagogique.
- Aptitude à accompagner un groupe d'enfants en respectant le rythme et les besoins de chacun.
- Sens de l'écoute, de la communication et des relations avec les enfants, les familles et les équipes.



- Esprit d'initiative, capacité d'adaptation et bon sens face aux situations rencontrées.
- Capacité à travailler en équipe et à s'auto-évaluer afin d'améliorer ses pratiques professionnelles.
- Respect du devoir de réserve et des obligations liées au service public.

### **Informations complémentaires :**

- Horaires variables selon le planning, avec une amplitude de travail comprise entre 7h30 et 19h00, dans la limite de 10 heures de travail par jour.
- L'affectation (structure, tranche d'âge des enfants et équipe pédagogique) est définie en fonction des nécessités du service.
- Participation obligatoire à l'ensemble des réunions de préparation, de coordination et de bilan organisées par le service.
- Travail en équipe au sein des accueils périscolaires et des accueils de loisirs.
- Respect des règles de sécurité, du projet pédagogique et des obligations liées au service public.

### **Parce que rejoindre la Ville de FRESNES c'est faire le choix de :**

#### **L'humain au cœur de nos préoccupations :**

- Des événements de cohésion et d'information réguliers (Brunch RH, séminaires annuels, journée dédiée au personnel, etc.)
- Reconnaissance de votre investissement et de votre loyauté à travers des récompenses telles que la Médaille d'Or et la Médaille d'Argent pour les années de service

#### **Avantages financiers :**

- Prime de fin d'année : environ 1 400 € bruts, versée en deux fois (juin et novembre), calculée au prorata de la date d'arrivée, à partir du 7<sup>e</sup> mois de présence.
- Prime liée à la performance (CIA) : prime variable selon l'évaluation annuelle, versée en mars suivant, sous réserve d'une ancienneté suffisante (premier versement l'année suivante (N+1) en cas d'arrivée avant le 30 juin de l'année en cours, ou l'année d'après (N+2) en cas d'arrivée après le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours).
- Restauration collective sur place avec tarification adaptées aux revenus
- Participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance
- Remboursement à hauteur de 75% du pass Navigo
- Forfait Mobilité Durable (FMD) de 100 à 300 euros annuels



### **Le Développement professionnel et personnel :**

- De nombreuses opportunités d'évolution et de parcours professionnels au sein de la collectivité, avec des dispositifs de formation interne reconnus (Pépinière), un accompagnement aux projets de mobilité et une offre interne de prépa concours toutes filières et catégories confondues
- Des possibilités élargies de formation, y compris diplômantes/certifiantes

### **L'Equilibre vie professionnelle-vie privée :**

- Durée hebdomadaire de travail (37h30) générant 14 jours de RTT + 2 jours de fractionnement
- Action sociale par le CNAS propose des actions et services visant le bien-être des agents, incluant des chèques cadeaux, des séjours de vacances, des aides sociales au logement, des forfaits sportifs, participation aux Ticket CESU (ménage, garde d'enfant, jardinier...) et bien plus encore

### **L'Accessibilité :**

Situé à seulement 12 km de Paris sur la petite couronne, notre emplacement est desservi par plusieurs lignes de transport en commun (6 lignes de bus dont le TVM, au croisement entre la A6 et A86), facilitant ainsi vos déplacements.